

le plus digne des évêques. C'est aussi le pape en personne qui, assisté par l'archidiacre, communique les notables réunis dans le « senatorium », puis à son trône un certain nombre de dignitaires et de clercs. Les évêques avec l'aide des diacres et les prêtres donnent la communion aux autres personnes. Tout le cérémonial atteste l'union du pontife, du clergé et des fidèles, et traduit vivement la pensée de S. Paul : « Unus panis, unum corpus multi sumus, omnes qui de uno pane participamus » (1).

Les *Ordines* postérieurs qui sont venus jusqu'à nous, ceux du chanoine Benoît (première moitié du XII<sup>e</sup> siècle) et de Cencius Camerarius (fin du XII<sup>e</sup> siècle), ceux du Cal Jacques Gaetani et de l'évêque Pietro Amelio (XIV<sup>e</sup> siècle), s'étendent beaucoup sur le détail des cérémonies propres aux stations et à certains jours de fêtes ; mais ils sont très brefs sur celles de la messe même. Ils ne font même pas mention spéciale des rites de l'offrande et de la communion, ce qui laisse entendre qu'ils étaient déjà, sinon tout à fait supprimés, au moins grandement simplifiés. Dès le XII<sup>e</sup> siècle nous pouvons noter à la messe pontificale la présence d'un diacre et d'un sous-diacre grecs, qui chantent l'épître et l'évangile dans leur langue, après les ministres latins de même ordre.

### § III. Les Sacrements.

I. Quand un adulte infidèle embrasse la foi chrétienne, il reçoit en même temps le BAPTÊME, la CONFIRMATION et l'EUCCHARISTIE. Tel fut dès l'origine, on l'a vu, l'usage de l'Église. Tel aussi il s'est toujours conservé, et les prières et les cérémonies que nous offrent le *Sacramentaire* de S. Grégoire de l'*Ordo VII* sont, à très peu de chose près, celle-là mêmes que prescrit encore le *Rituel romain* pour le baptême des adultes (2).

A Rome, c'est le Samedi-Saint — et si c'est nécessaire, le

1. *I Cor.*, x, 17.

2. L'exsufflation, qui est un des premiers rites du baptême, ne figure pas dans l'*Ordo VII* ; mais Mgr Duchesne (*Op. cit.*, p. 289, not. 1) observe qu'au VI<sup>e</sup> siècle elle est attestée par le diacre romain Jean dans sa lettre à Senarius (*P. L.*, LIX, col. 402).

samedi de la Pentecôte — que le pape administre solennellement le baptême. Les catéchumènes appelés à le recevoir, les « élus », comme on les appelle, y sont préparés pendant le carême par une série d'instructions et de cérémonies préliminaires, « scrutinia ». La première réunion avait lieu le mercredi de la troisième semaine de carême : un acolythe prenait les noms, un prêtre bénissait le sel et en mettait quelques grains dans la bouche de chacun ; puis on faisait sortir les catéchumènes avant le commencement de la messe. Après la collecte, qui était dite spécialement pour eux, ils étaient rappelés, et on commençait les exorcismes. « Orate, electi, flectite genua », dit le diacre aux hommes ; et après qu'ils ont récité une prière : « Levate. Complete orationem vestram in unum, et dicite Amen. » Tous répondent *Amen*. Alors s'adressant aux parrains : « Signate illos, accedite ad benedictionem. » Et les parrains tracent sur le front des catéchumènes, le signe de la croix en disant : « In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. » Un acolythe passe après eux et fait de même. On recommence ensuite pour les femmes : « Orate, electae, etc. » Puis un second acolythe, les ayant tous marqués du signe de la croix et leur imposant la main, prononce sur eux un exorcisme. Toute cette cérémonie se renouvelle une seconde et une troisième fois. Après que les parrains ont tracé pour la troisième fois le signe de la croix, ce n'est plus un acolythe qui intervient, mais un prêtre, et l'exorcisme est remplacé par une simple oraison. Enfin une dernière invitation aux catéchumènes et à leurs parrains : « Orate, electi, flectite genua. — Levate, complete orationem vestram in unum, et dicite Amen. — Signate illos, state cum disciplina et cum silentio. » Le prêtre récite l'épître et l'évangile. Les catéchumènes sont ensuite congédiés, mais on les nommera au *Hanc igitur*, comme on priera pour les parrains au *Memento* des vivants.

Une seconde réunion se tient le samedi suivant, dans l'église désignée par le prêtre. Tout s'y passe de la même façon.

La troisième réunion, pendant la quatrième semaine de carême, a pour objet propre l'« apertio aurium ». Elle dé-

bute par les mêmes prières et exorcismes que la première; après lesquels on lit deux épîtres, suivies chacune d'un graduel. Quatre diacres viennent alors de la sacristie portant les quatre livres des Évangiles, et les placent aux quatre angles de l'autel. Le prêtre explique brièvement ce qu'est l'Évangile, le diacre adresse aux assistants l'invitation: «*State cum silentio, audientes intente;* » et on lit successivement le début de chaque Évangile, qui est au fur et à mesure commenté par le prêtre. A l'explication du quatrième Évangile succède la tradition du symbole. Elle est faite, sur l'ordre du prêtre, par un acolythe, qui récite le symbole en grec, puis en latin, et dans chaque langue une fois pour les hommes et une fois pour les femmes. A quoi le prêtre ajoute: «*Haec est summa fidei nostrae, dilectissimi nobis.* » De nouveau le diacre réveille l'attention des catéchumènes, et le prêtre leur apprend l'oraison dominicale. Ils se retirent ensuite, tandis que la messe s'achève.

Suivent deux autres réunions, pendant la cinquième semaine de carême, et une sixième pendant la dernière semaine. On y observait les mêmes rites qu'à la seconde réunion. Il fallait en tout sept scrutins, «*secundum formam septem donis Spiritus sancti, ut dum septem septenario numero implebuntur, detur illis gratia septiformis Spiritus sancti.* »

La septième et dernière réunion avait lieu le samedi-saint, à l'heure de tierce. Elle précédait immédiatement le baptême. Les catéchumènes étant réunis dans l'église, les hommes du côté droit, les femmes du côté gauche, le prêtre fait sur le front de chacun des premiers le signe de la croix et prononce l'exorcisme: «*Nec te latet, Satanas, etc.* » De son doigt mouillé de sa salive il leur touche les narines et les oreilles en disant: «*Effeta, quod est adaperire, in odore suavitatis, etc.* » Il leur fait aussi une onction sur les épaules et la poitrine, en leur faisant déclarer qu'ils renoncent à Satan, à ses œuvres et à ses pompes (1). Puis il passe devant eux et leur impose la main en récitant à haute voix le *Credo*.

1. *Ord. I (P. L., t. LXXVIII, col. 955).*

Il agit de même pour les femmes. Sur l'invitation de l'archidiaque, tous se prosternent, prient, et se retirent, attendant dehors l'heure du baptême.

Cependant le pape, précédé d'un imposant cortège, se rend aux fonts baptismaux après la lecture des prophéties (1). Les clercs portent des encensoirs et des cierges de la hauteur d'un homme, et chantent des Litanies. Le pontife bénit l'eau et y verse le saint chrême consacré le jeudi-saint (2). Tout le monde peut en emporter «*ad spargendum in domibus eorum, vel in vineis, campis, vel fructibus eorum* ». Les catéchumènes s'approchent alors et viennent l'un après l'autre répondre aux questions qui leur sont adressées:

«*Qui vocaris?* — N.

«*Credis in Deum Patrem omnipotentem, creatorem caeli et terrae?* — Credo.

«*Et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum, natum et passum?* — Credo.

«*Credis et in Spiritum sanctum, sanctam Ecclesiam catholicam, sanctorum communionem, carnis resurrectionem, vitam aeternam?* — Credo.

«*Vis baptizari?* — Volo. »

Chaque catéchumène reçoit le baptême par une triple immersion, quelques-uns de la main du pape lui-même, les autres des prêtres et des diacres. Le parrain le présente à un prêtre qui lui fait une onction sur le sommet de la tête avec le saint chrême.

Le pontife se retire ensuite et va s'asseoir dans la chapelle de la Croix à l'endroit qu'il a désigné. Les nouveaux baptisés, ayant revêtu des habits de couleur blanche, viennent à ses pieds, et il leur administre le sacrement de confirmation en invoquant sur eux l'Esprit-Saint et leur faisant sur le front une onction avec le saint chrême. Les livres liturgiques recommandent instamment de ne pas omettre ce complément du baptême.

1. Voir plus loin la description du baptistère de La tran. Cf. *Lib. Pontif.*, in vit. Sergii III et Hilarii.

2. *Lib. Sacrament. (P. L., t. LXXVIII, col. 88 sq.).*

A la messe, qui suit immédiatement, tous communient, même les tout petits enfants (1). Tous les jours de la semaine de Pâques ils devront revenir à la messe et communier; chaque jour aussi, après les vêpres, ils se rendront en procession à l'oratoire de St-Jean « ad vestem », une des chapelles des fonts, et à celui de la Croix (2). Ainsi jusqu'au dimanche « in Albis ». La procession aux fonts baptismaux qui, dans certains diocèses, se fait le jour de Pâques, semble être un reste de cette coutume.

II. Le Sacramentaire d'Hadrien, tel qu'il a été édité par D. Ménard, nous offre pour la collation des ordres et même pour la première tonsure une liturgie tout à fait semblable à celle d'aujourd'hui: mêmes cérémonies, et mêmes prières, quoique un peu plus courtes. La tradition des instruments y tient la même place que dans notre rituel. Nous avons au contraire une liturgie fort différente dans deux *Ordines* romains, l'*Ordo VIII* et l'*Ordo IX* de Mabillon (3).

Les ordres mineurs, jusqu'au sous-diaconat inclusivement (4), peuvent être conférés en tout temps et en tout lieu, « quando et ubi libitum fuerit ». C'est seulement pour le diaconat et le sacerdoce que sont requises les solennités de l'ordination publique. On ne nous indique même pas les rites de l'ordination des portiers, lecteurs et exorcistes. Ils devaient être très simples, à en juger par ceux qui étaient observés pour les acolythes et les sous-diacres. Au moment de la communion de la messe, le futur acolythe se présente au pape et reçoit sur les épaules le sac dans lequel on porte les pains consacrés (5); puis il se prosterne, et le pape récite sur lui une courte prière. Au futur sous-diaconat on fait de plus jurer qu'il n'a commis aucun des quatre grands

1. A l'époque de la rédaction des *Ordines*, la plupart des néophytes étaient des enfants. Mais la forme même des prières indique qu'elles avaient été composées pour des adultes, et une rubrique du *Liber Sacramentorum* suppose clairement qu'il y en a à prendre part à la cérémonie: « Et infantes quidem in brachiis dextris tenentur, majores vero ponunt pedem super pedem patris sui. » (*P. L.*, t. LXXVIII, col. 90.)

2. *Lib. respons.* (*P. L.*, t. LXXVIII, col. 770-771).

3. *P. L.*, t. LXXVIII, col. 999 sq.

4. Le sous-diaconat n'est considéré comme ordre majeur que depuis le XII<sup>e</sup> siècle.

5. *Supr.*, p. 47.

crimes qui dans la discipline d'alors constituent des empêchements canoniques; et au lieu du sac, on lui remet un calice.

Pour les ordres majeurs, la liturgie est un peu plus compliquée. Il y a d'abord une véritable publication des bans, dans deux églises et à des jours différents: elle se fait pendant la messe du pape, après la collecte, le mercredi des quatre-temps (1) à Ste-Marie-Majeure, le vendredi suivant aux Saints-Apôtres. Saint-Pierre est la basilique choisie pour les ordinations. Le Pape s'y rend le samedi. Pendant le commencement de sa messe, les sous-diacres qui vont être élevés au diaconat se tiennent près de l'ambon. Après le graduel, il leur adresse une exhortation, et tout le monde se prosterne pour le chant des litanies. Ensuite le pontife impose la main aux ordinands, et, après qu'ils ont reçu de l'archidiacre l'étole qui a passé la nuit sur le tombeau de S. Pierre, les revêt de la dalmatique. L'un d'eux chante l'évangile. La même cérémonie se répète pour la consécration des prêtres, sauf que la dalmatique est remplacée par la chasuble. Plusieurs des nouveaux diacres étaient immédiatement élevés au sacerdoce.

Les consécrations épiscopales ne sont pas fixées à une époque déterminée. L'usage veut qu'elles soient faites pendant les matines, après le second nocturne. L'élu du clergé et du peuple, arrivé à Rome, est d'abord envoyé par le pape chez l'archidiacre, qui lui fait jurer sur l'Évangile qu'il n'a commis aucun des quatre crimes reconnus comme empêchements par les canons; il va ensuite renouveler le même serment sur le tombeau de S. Pierre. Puis le pape procède à l'examen des titres du candidat. En présence du clergé, il fait venir ceux qui ont accompagné l'élu et représentent la population du diocèse vacant. L'un d'eux, un prêtre, porte la parole au nom de tous. Le pape lui adresse diverses questions, auxquelles il répond, sur la qualité de l'élu, le nombre d'années passées par lui dans le diaconat ou le sacerdoce,

1. Les ordinations se faisaient de préférence aux quatre-temps de décembre.

l'Église à laquelle il appartient, s'assure que l'élection n'est pas entachée de simonie, se fait lire le procès-verbal de cette élection, puis ordonne d'introduire l'élu. Il lui pose de nouveau les questions auxquelles on vient déjà de répondre, et ajoute les suivantes :

« Quales codices in Ecclesia tua leguntur? — Octateuchum, Regnorum, Prophetarum, Actuum apostolorum, Evangelium et Apostolum.

Nosti canones? — Doce nos, Domine. — Ordinationem si feceris, aptis temporibus fac, id est, primi, quarti, septimi, et decimi mensis. Bigamos aut curiales ad sacros ordines ne promoveas; attamen dabitur tibi edictum de scrinio, quomodo debeas conversari. »

Après une seconde lecture du procès-verbal de l'élection, le pape annonce la consécration pour le lendemain, qui doit être un dimanche, embrasse l'élu et congédie l'assistance. Le jour suivant, à Saint-Pierre, le pape célèbre la messe. Après le graduel, l'élu étant amené devant lui, il fait chanter les Litanies, puis consacre celui-ci par l'imposition des mains, accompagnée de quelques oraisons, et finalement lui donne le baiser de paix; après quoi la messe continue. Le nouvel évêque communie avec les espèces consacrées par le pape.

Il arrivait que l'évêque à consacrer fût le pape lui-même, car suivant la discipline en vigueur au VIII<sup>e</sup> siècle, le pontife devait être choisi, non parmi les évêques, mais parmi les prêtres et les diacres. Après avoir revêtu à la sacristie les ornements pontificaux, il venait prier devant la confession de S. Pierre, puis devant l'autel. Ensuite il prenait place entre l'autel et le trône pontifical; deux évêques soutenaient sur sa tête le livre des Évangiles; trois autres récitaient sur lui une oraison, et le dernier, qui était l'évêque d'Ostie, lui imposait les mains. Enfin il recevait de l'archidiacre le « pallium », montait sur son trône, et commençait la messe en entonnant le *Gloria in excelsis*. Avant l'épître, le chœur chantait en l'honneur du nouveau pape des « laudes » composées d'un certain nombre d'invocations au Sauveur et aux Saints,

auxquelles on répondait : « Tu illum adjuva. »<sup>(1)</sup> Tout le monde communiait de sa main. La messe finie, il retournait à son palais du Latran, d'où il était venu.

La prise de possession du Latran était le premier acte du pontificat et précédait même la consécration. Elle est décrite en détail par l'*Ordo XII* (XII<sup>e</sup> siècle). Aussitôt après son élection, qu'on suppose faite dans la basilique de Latran, le nouveau pape, revêtu de la chape rouge, se prosterne devant l'autel, tandis que l'assistance chante le *Te Deum*. Il monte ensuite au trône pontifical pour la cérémonie du baise-ment des pieds. Puis les cardinaux le conduisent sous le portique de la basilique et le font asseoir sur une chaise de marbre rouge. On chante pendant ce temps le verset : « Suscitans a terra inopem et de stercore erigens pauperem »; d'où le nom de « sella stercoraria » donné à cette chaise<sup>(2)</sup>. De là il jette au peuple trois poignées de pièces de monnaie. Il entre ensuite dans le palais. Devant l'oratoire intérieur dédié à S. Sylvestre, il s'assied de nouveau dans deux chaires de porphyre, et reçoit les clefs du palais et de la basilique. Il doit encore faire une longue prière dans l'autre oratoire intérieur, celui de St-Laurent. C'est seulement après cela qu'il peut entrer dans ses appartements et s'y reposer. La consécration avait lieu à St-Pierre le dimanche suivant. Si l'élection et la consécration s'étaient faites hors de Rome, le pape n'en prenait pas moins possession avec les mêmes rites à son arrivée dans la ville éternelle.

III. Les sacrements de pénitence, de mariage et d'extrême-onction, étant d'ordre plutôt privé, ont laissé moins de traces dans les Sacramentaires et les livres liturgiques.

D'après le Sacramentaire Gélisien, la pénitence publique, la seule qui ait quelque rapport avec l'objet de la présente étude, commençait le mercredi des Cendres, « in capite

1. Ces « laudes » se chantaient aussi en d'autres circonstances. Cf. Duchesne, *Lib. pontif.*, t. II, p. 37; — *Ord. XII (P. L., t. cit., col. 1064-1065)*; — Grisar, *Analecta rom.*, t. I, p. 229.

2. « Et in ea eundem electum ipsi cardinales honorifice ponunt, ut vere dicatur : « Suscitans a terra, etc. » (*Ord. XII P. L., t. cit., col. 1097*). On le voit, pas un mot des relations que d'aucuns ont prétendu établir entre cette cérémonie et la fable de la papesse Jeanne.

quadragesimae »; le pénitent se présentait au prêtre, qui le couvrait d'un cilice. Elle se terminait le Jeudi-Saint: le pénitent revenait à l'église et s'étendait sur le pavé; à la demande du diacre (1), l'évêque ou le prêtre récitait sur lui les oraisons de la réconciliation, en l'exhortant à ne pas retomber dans son péché. L'admission à la communion sanctionnait cette réconciliation (2).

Le mariage devait, conformément à une décrétale du pape Hormisdas (3), être célébré en public. Nicolas I<sup>er</sup>, dans sa réponse aux Bulgares (4), en décrit ainsi le cérémonial: « Post sponsalia... ambo ad nuptilia foedera perducuntur. Et primum quidem in ecclesia Domini cum oblationibus quas offerre debent Deo per sacerdotis manum statuuntur, sicque demum benedictionem et velamen caeleste suscipiunt... Verumtamen et velamen illud non suscipit, qui ad secundas nuptias migrat. Post haec autem de ecclesia egressi coronas in capitibus gestant, quae semper in ecclesia ipsa sunt solitae reservari. » A cause d'un des rites qui en faisaient partie, cette cérémonie s'appelait « velatio nuptialis ». Les sacramentaires léonien et gélasien nous donnent les oraisons de la messe pour les époux, — on pourrait dire: pour l'épouse, car il n'y est guère question que d'elle. Au canon, le *Hanc igitur* était tout à fait spécial. Après le *Pater*, le célébrant récitait sur l'épouse une oraison et une longue formule de bénédiction, analogues à celles de la liturgie actuelle. Comme aujourd'hui encore, une nouvelle bénédiction était donnée avant la fin de la messe, après que les époux avaient communiqué.

L'extrême-onction était administrée aux malades dans leur maison, et non dans les églises. Inutile donc d'en parler ici (5). Mais il est plus à propos de dire quelques mots de deux cérémonies dont les basiliques de Rome ont souvent

1. *Sacram. Leon.*, (P. L., t. LV, col. 157).

2. P. L., t. LXXIV, col. 1064, 1095-1098.

3. P. L., t. LXIII, col. 525.

4. *Ep. XCVII* (P. L., t. CXIX, col. 980).

5. On peut en voir les rites dans le Sacramentaire d'Hadrien (P. L., t. LXXVIII, col. 233 sq.).

été témoins et qui, sans être des sacrements, présentent cependant quelque analogie avec l'ordination ou le mariage et avec la consécration papale: la vêtue des vierges et le couronnement des empereurs.

IV. La « velatio » constituait aussi un des rites essentiels de la bénédiction des vierges. La cérémonie avait lieu le jour de l'Épiphanie, le lundi de Pâques et aux fêtes d'apôtres. On bénissait les vêtements que la vierge allait revêtir comme signe de sa nouvelle profession, puis on récitait sur elle-même plusieurs oraisons, dont l'une peut passer pour un des plus beaux morceaux liturgiques. La messe qui suivait avait des oraisons et un *Hanc igitur* propres, où le jour est qualifié de « dies natalis » de la vierge consacrée (1).

Le premier empereur couronné à Rome fut Charlemagne (25 déc. 800). La cérémonie fut des plus simples: quelques acclamations, l'imposition de la couronne, le sacre du fils de Charles, et rien de plus. Comme elle devait se renouveler souvent, elle prit vite de grands développements rituels. Le récit du dernier couronnement, celui de Frédéric III par Nicolas V (1452), en fera connaître exactement la physionomie.

Le jour de leur entrée à Rome, « le roi et la reine, placés chacun sous un dais, se rendirent à l'église de St-Pierre, prince des Apôtres, et, arrivé auprès des degrés, le roi mit pied à terre, et quelques cardinaux, s'étant portés au-devant de lui, lui firent monter l'escalier et le conduisirent auprès du Saint-Père le Pape, qui se tenait assis au haut des degrés, entouré de son clergé et de ses serviteurs; le roi lui baisa le pied, et offrit de l'or, après quoi le pape se leva et le reçut en lui tendant la main, que le roi baisa aussi, et à la troisième fois le pape l'embrassa et lui donna le baiser de paix sur une joue; alors le roi s'agenouilla devant lui, et le pape fit une longue oraison sur lui et ensuite lui imposa les mains...

« Le dimanche suivant, dimanche de *Laetare*, était le jour

1. *Sacram. leon.* (P. L., t. XV, col. 129); *Sacram. gelas.* (P. L., t. LXXIV, col. 1152 sq.); *Sacram. gregor.* (P. L., t. LXXVIII, col. 173). — Cf. Duchesne, *Op. cit.*, p. 404 sq.

fixé pour le couronnement de l'empereur ; on avait, à cet effet, fait venir de Nuremberg les insignes impériaux. Le pape était assis sur son trône, en avant du maître-autel de Saint-Pierre, ayant à sa droite le collège des cardinaux, à sa gauche des évêques et des prélats en grand nombre. Deux tribunes avaient été élevées en dehors de la balustrade pour le roi et pour son épouse. Frédéric dut d'abord prêter le serment qu'avait, suivant la tradition, prêté Louis le Pieux ; après quoi il fut reçu dans le collège des chanoines de Saint-Pierre et revêtu des ornements impériaux. Ces préliminaires achevés, on mena le roi et la reine devant l'autel de Saint-Maurice, et là, le roi d'abord, puis la reine, reçurent l'onction faite avec les saintes huiles sur l'épaule et sur le bras droit. Après cette cérémonie, ils retournèrent à leurs tribunes pour entendre la grand'messe solennelle du couronnement. « Pour lors, raconte Gaspard Enenkel, on entonna la messe ; après le *Gloria*, le pape dit les collectes, d'abord celle du jour, puis celle pour l'empereur, qui se tenait debout dans une stalle de côté, vêtu du sacré manteau de l'empereur Charlemagne, chose qui n'était arrivée à aucun empereur depuis bien des siècles et qui fut regardée par tout le monde comme un grand honneur et comme une faveur spéciale de Dieu ; après l'évangile, le pape mena l'empereur et l'impératrice devant l'autel de Saint-Pierre, où l'empereur s'agenouilla, et le pape lut sur lui une oraison assez longue, puis il lui posa sur la tête la couronne de l'empereur Charlemagne, et lui parla tout le temps en latin, après quoi il lui mit en main l'épée sacrée de Charlemagne, nue, et ainsi l'empereur fut fait champion de Saint-Pierre ; puis il ceignit l'épée, la dégaina, la brandit et ensuite la remit au fourreau.

« Après cela, le pape lui mit le sceptre sacré dans la main droite, le globe sacré dans la main gauche, accompagnant toutes ces cérémonies de belles collectes.

« Sur ce, tout étant terminé, le roi baisa le pied du pape et retourna s'asseoir dans sa stalle ; puis le duc Albert, son frère, et les autres princes, seigneurs, chevaliers et écuyers, ainsi que les députés des villes impériales, vinrent s'agenouil-

ler devant lui et lui présentèrent leurs souhaits de bonheur et de félicité de toute sorte.

« Puis le roi Ladislas et le duc de Teschen allèrent prendre la jeune, belle et gracieuse reine ; vêtue magnifiquement, ses beaux cheveux bien arrangés sur la nuque, et la tête entièrement découverte, elle était un délice pour les yeux ; ils l'amènèrent à l'autel de Saint-Pierre, où elle fut ointe, et le pape dit sur elle beaucoup de collectes, puis il plaça sur sa tête une précieuse couronne faite tout exprès pour elle et enfin on la ramena à sa place. »

« Pour terminer, l'empereur et l'impératrice reçurent la sainte communion de la main du pape. Le service divin étant achevé, l'impératrice retourna dans son palais. Quant à l'empereur, étant sorti de Saint-Pierre avec le pape, il lui rendit le service de lui amener son cheval et de lui tenir l'étrier, après quoi il se mit à son tour en selle. Tous deux se rendirent ensemble à l'église de Sainte-Marie au Transtévère, où le pape remit à l'empereur la rose d'or, après quoi ils se séparèrent. » (1)

Tel est en effet le cérémonial exposé par l'*Ordo XIV*, qui semble avoir été rédigé au XIV<sup>e</sup> ou au XV<sup>e</sup> siècle (2). Le même s'observait, avec quelques petites différences, pour le couronnement des rois. C'est dans l'oratoire de Ste-Marie in Turri que l'empereur prêtait serment et qu'il devenait chanoine de St-Pierre, « a canonicis S. Petri receptus in fratrem ». Il faisait ensuite son entrée par la « porta Argentea », où le cardinal évêque d'Albano chantait sur lui une oraison. Le cardinal de Porto en chantait une seconde quand on arrivait à la dalle circulaire de porphyre appelée « rota ». A l'autel de St-Maurice, les onctions étaient faites par le cardinal d'Ostie. Quand, le couronnement terminé, l'empereur retournait à sa place, les chœurs chantaient les « laudes » en son honneur. Enfin après l'évangile il faisait son offrande, ainsi

1. Pastor, *Histoire des papes* (trad. Furdy Raynaud), t. II, p. 141-145. Le chroniqueur Gaspard Enenkel, à qui sont empruntés ces détails, était conseiller impérial.

2. *Ord. XIV*, n. CV (*P. L.*, t. cit., col. 1238 sq.). — Cf. Mortier, O. P., *Saint-Pierre de Rome*, l. II, c. 2.

que l'impératrice; puis, « more subdiaconi », il présentait au pape le calice et la burette.

#### § IV. L'année liturgique.

Le calendrier liturgique de l'Église romaine ne comprit guère pendant longtemps que des saints locaux. Même au VIII<sup>e</sup> siècle nous n'y voyons figurer, en dehors de ceux-ci, que quelques mystères de Notre-Seigneur et de la T. Ste Vierge, en très petit nombre, plusieurs apôtres, quatre ou cinq martyrs dont le culte s'était introduit à Rome avec la domination byzantine, et l'anniversaire de la dédicace de trois ou quatre églises. Le voici, tel que nous le fournit le Sacramentaire d'Hadrien <sup>(1)</sup>; il est assez peu chargé pour que je puisse le reproduire ici en entier :

<p><b>JANVIER</b></p> <p>1 Octave de Noël (« Octavae Domini ») 6 Epiphanie ou Théophanie 14 S. Félix 16 S. Marcel 18 Ste Prisque 20 S. Fabien et S. Sébastien 21 Ste Agnès 22 S. Vincent 28 Ste Agnès (« De nativitate »)</p> <p><b>FÉVRIER</b></p> <p>2 Purification de la T. Ste Vierge 5 Ste Agathe 14 S. Valentin 22 Chaire de S. Pierre</p> <p><b>MARS</b></p> <p>12 S. Grégoire 25 Annonciation de la T. Ste Vierge</p> <p><b>AVRIL</b></p> <p>14 SS. Tiburce, Valérien et Maxime 23 S. Georges 28 S. Vital</p> <p><b>MAI</b></p> <p>1 S. Philippe et S. Jacques 3 SS. Alexandre, Eventius et Théodule 6 S. Jean devant la Porte latine 10 SS. Gordien et Épimaque 12 S. Pancrace 13 Dédicace (« natalis ») de Ste Marie ad martyres 25 S. Urbain</p>	<p><b>JUIN</b></p> <p>1 Dédicace de la basilique de S. Nicomède 2 SS. Marcellin et Pierre 18 SS. Marc et Marcellien 19 SS. Gervais et Protas 24 S. Jean-Baptiste 26 SS. Jean et Paul 28 S. Léon 29 SS. Pierre et Paul 30 S. Paul</p> <p><b>JUILLET</b></p> <p>2 SS. Procès et Martinien 10 Sept frères (fils de Ste Félicité) 28 S. Félix 30 SS. Abdon et Sennen</p> <p><b>AOÛT</b></p> <p>1 « Ad S. Petrum ad vincula » 2 S. Étienne (I<sup>er</sup>) 6 SS. Sixte (II), Félicissime et Agapit 8 S. Cyriaque 10 S. Laurent 11 S. Tiburce 13 S. Hippolyte 14 S. Eusébe 15 Assomption de la T. Ste Vierge 18 S. Agapit 22 S. Timothée 28 S. Hermès 29 Ste Sabine 30 SS. Félix et Adauctus</p>
---	---

1. Muratori, *Op. cit.*, t. II.

<p><b>SEPTEMBRE</b></p> <p>8 Nativité de la T. Ste Vierge 11 SS. Prote et Hyacinthe 14 Exaltation de la Ste Croix; — SS. Corneille et Cyprien 15 S. Nicomède 16 Stes Euphémie et Lucie et S. Geminianus 27 SS. Côme et Damien 29 Dédicace de la basilique de St-Michel (« in Salaria »)</p> <p><b>OCTOBRE</b></p> <p>7 S. Marc pape 14 S. Calixte</p> <p><b>NOVEMBRE</b></p> <p>1 S. Césaire</p>	<p>8 Quatre SS. Couronnés 9 S. Théodore 11 S. Menne; — S. Martin 22 Ste Cécile 23 S. Clément; — Ste Félicité 24 S. Chrysogone 29 S. Saturnin 30 S. André</p> <p><b>DÉCEMBRE</b></p> <p>13 Ste Lucie 25 Noël 26 S. Étienne 27 S. Jean 28 SS. Innocents 31 S. Sylvestre</p>
--	---

A ces fêtes fixes il faut ajouter les fêtes mobiles de Pâques, l'Ascension et la Pentecôte.

Maintenant quelques observations à propos de ces fêtes. La date de Noël, — et par conséquent celles des fêtes qui en dépendent, Circoncision, Épiphanie, Purification et Annonciation, Naissance de S. Jean-Baptiste, — a été choisie arbitrairement. Les calculs des auteurs les plus anciens aboutissent à des résultats contradictoires. Cependant la date du 25 décembre fut adoptée dès la fin du III<sup>e</sup> siècle <sup>(1)</sup>. Un peu plus tard Rome emprunta à l'Orient la fête de l'Épiphanie; celle de la Circoncision a la même origine, elle ne figure pas encore dans le Sacramentaire d'Hadrien, qui au 1<sup>er</sup> janvier marque seulement l'octave de Noël. Il faut en dire autant des quatre grandes fêtes de la T. Ste Vierge mentionnées par le même Sacramentaire.

L'apôtre S. Pierre était naturellement très fêté à Rome. Nous voyons au mois de février le « natale S. Petri de cathedra », le 29 juin le « natale SS. Petri et Pauli », et le 1<sup>er</sup> août la solennité « ad S. Petrum ad vincula ». La fête de la Chaire de S. Pierre rappelait l'établissement du pouvoir apostolique; la fête du 29 juin, la mort des deux apôtres, et aussi leur translation « ad catacumbas » sous Valérien; celle du 1<sup>er</sup> août, la dédicace sous Sixte III de l'église qui possédait

1. Voir dans Duchesne, *op. cit.*, p. 250 sq., les explications qu'on a données de ce choix.